



QUARRÉ -les-Tombes

UN CŒUR BAT EN MORVAN

**BULLETIN
MUNICIPAL**

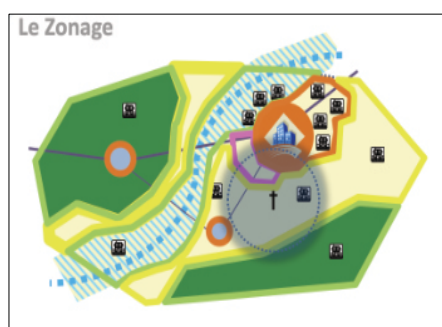
N°14

OCTOBRE - DÉCEMBRE 2020



UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE COMMUNICATION

UNE NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE, UN NOUVEAU LOGO



LE PLU - LE PLUI

VOILÀ DE DRÔLES D'APPELLATIONS !



RAPPELS CIVIQUES

POUR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE



DES TRAVAUX DANS QUARRÉ

OÙ ? QUAND ? COMMENT ? POURQUOI ?



LE MOT DU MAIRE



Chères Quarréennes et chers Quarréens,

Je tiens tout d'abord à remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont témoigné leur confiance dès le 15 mars 2020 malgré un contexte difficile.

La nouvelle équipe n'a été installée que le 10 juillet

2020, mais l'administration de la commune s'est poursuivie sans interruption.

L'année 2020 marquera les mémoires et laissera des traces dont nous ne connaissons pas encore l'ampleur. Sans céder à la numérologie ou autre superstition, il semble que les années dites « miroir » présentent depuis trois siècles de tristes similitudes. C'est en 1818 qu'apparaît la première pandémie de choléra qui atteindra la France en 1832, avec un impact considérable sur l'opinion publique et le monde politique. On pensait déjà que rien ne serait plus comme avant.

Apparue à l'automne précédent, en 1919, la grippe dite « espagnole » mais venue de Chine s'étend et fait de nombreuses victimes.

Nous vivons depuis six mois une période très difficile sur le plan sanitaire d'abord mais aussi économique et humain.

La municipalité a fait tout ce qui était en son pouvoir localement pour la protection de tous :

- approvisionnement en masques, équipements de protection pour les agents, mise en œuvre exigeante et raisonnée du protocole sanitaire dans les écoles et services municipaux ;
- mesures de distanciation dans les lieux publics et limitation des regroupements dans les espaces ou établissements communaux et organisation du marché ;
- surveillance des personnes fragiles et isolées.

La cacophonie médiatique, politique et il faut bien le dire également médicale et étatique, ne contribue pas à un traitement serein de la crise, et les interventions irresponsables de certains intellectuels ou saltimbanques ne concourent pas au consensus sur le comportement à adopter, comme si la lutte pour la santé de chacun, jeune ou vieux, dépendait du bon vouloir des autres, et non pas tout simplement du civisme de tous.

Parfois, les mêmes mettent en avant en toutes circonstances l'importance du « vivre ensemble »...

Vivre ensemble, c'est d'abord sur le plan sanitaire comme sur le plan de la sécurité collective, se protéger ensemble, et cela doit rester une des missions majeures de l'Etat. Le confinement a bien sûr suspendu les chantiers en cours, certains ayant été reportés jusqu'à l'été.

La Maison des Apprentis est opérationnelle et cinq des six logements sont d'ores et déjà occupés.

L'aménagement de l'espace public devant le parc est terminé et sécurise l'accès à l'école, au centre de loisirs et au village bleu.

La rénovation de l'éclairage public démarre.

Nos efforts se tournent désormais vers le programme de résorption des zones blanches et l'arrivée de la fibre.

La crise sanitaire et le confinement ont naturellement eu un impact budgétaire important et la crise économique qui en découle, avec son lot d'incertitudes sur le maintien du niveau des capacités de l'Etat à accompagner les collectivités ou le devenir de la fiscalité locale nous incite encore davantage à maîtriser les charges courantes de fonctionnement et à momentanément se limiter à l'essentiel.

C'est bien sûr aussi sur le plan humain que cette crise frappe notre commune, réputée pour son animation permanente, pour ses manifestations nombreuses, et plongée dans une torpeur dont on ne peut prévoir la durée.

Dès qu'il sera possible, la municipalité ne manquera pas d'aider à la relance de la vie associative.

Dans cet espoir, il est important de maintenir le lien avec vous et entre vous par une information et une communication régulières, complètes et attractives.

C'est le but de notre site internet au quotidien, et du bulletin municipal qui reprend son calendrier trimestriel, dans un format plus étoffé que je vous laisse découvrir....

Protégez-vous !

Bernard RAGAGE

INFOS PRATIQUES

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Fermé le mercredi et le samedi

Tél : 03 86 32 23 38

E-mail : mairie-quarre@wanadoo.fr

Pour toute suggestion ou initiative que vous souhaiteriez voir paraître dans le prochain bulletin (à paraître première quinzaine de janvier), contactez Céline SALMON :
cel.salmon@orange.fr

Directeur de la publication : Bernard Ragage
Rédaction : Bernard Ragage, Guillaume Papin (PETR), Sylvie Soilly, Jean-Louis Dal Piva, Catherine Robbe, Hélène Roueche, Céline Salmon
Photos et illustrations : Guillaume Papin (PETR), Céline Salmon, Jean-Louis Dal Piva, ©Pixabay
Conception: Céline Salmon
Imprimerie : Filigrane

Imprimé à 500 exemplaires.
Bulletin municipal n°14
Commune de Quarre-les-Tombes

Un peu d'histoire...



Dans la 2^e partie du XIX^e siècle, Napoléon III demande aux communes importantes et particulièrement aux chef-lieux de canton de se doter d'armoiries.

Celles de Quarré-les-Tombes ont été créées par l'Abbé Guignot, et adoptées comme en témoigne un registre des délibérations du conseil municipal de 1882.

Ce blason porte dans sa partie supérieure trois têtes de Maures ceintes d'un bandeau rouge, rappelant la fameuse bataille des Chrétiens contre les Sarrasins. Sous le règne de Charlemagne (748-814 ap. J.C.), cette bataille se serait déroulée à la sortie sud ouest du village, au lieu dit « Les Champs Cullan » du même nom que le mont sur lequel est bâti le village. Les Chrétiens sortirent vainqueurs terrassant les Sarrasins grâce à l'intervention de Saint-Georges.

Dans la partie gauche, « trois carreaux d'argent » schématisent les sarcophages mérovingiens.

Dans la partie de droite, un chêne « terrassé de sinople », c'est-à-dire sans racines et de couleur verte, représente l'arbre typique des forêts communales.

L'écu est surmonté de créneaux d'or qui laissent supposer que le bourg fut fortifié.

La devise en latin est « Lapidè et robore nota », ce qui signifie « Connu pour sa pierre et son chêne rouvre ». La pierre désigne les sarcophages, le chêne rouvre l'essence emblématique de nos forêts.

Ce blason représente l'histoire de Quarré-les-Tombes et fera toujours partie de son patrimoine historique et mémoriel.

Mais tournons-nous maintenant un peu vers l'avenir

Aujourd'hui, un logo ...

Peu de communes utilisent encore leur blason. Les gens de passage et même les habitants parfois n'en connaissent plus la signification. L'héraldique n'est plus enseignée depuis longtemps et nous devons nous adapter aux nouvelles manières de communiquer.

C'est pourquoi, la commune de Quarré-les-Tombes se dote aujourd'hui, au XXI^e siècle, d'un logo pour sa communication en lien avec son époque, ses activités et ses atouts.



Ce logo est un travail de réflexion de la commission communication, vie sociale et associative de l'équipe municipale, un travail de plusieurs mois, un travail de recherche, de tests, d'essais et de retouches.

Le cercle de couleurs évidé symbolise le bourg de Quarré au centre et les 48 hameaux et lieux-dits qui l'entourent. Les pictogrammes montrent la diversité des activités présentes sur le territoire. Le plus surprenant reste peut être le slogan choisi : Un cœur bat en Morvan. Le premier thème sorti de nos réflexions était que Quarré est une commune vivante, malgré l'aspect mortuaire de son nom, alors nous avons choisi de jouer cette carte, un peu humoristique mais qui marquera les esprits.

Nous espérons que vous vous retrouverez dans cette nouvelle image dynamique de votre commune.

De nouveaux outils de communication à l'étude

Le bulletin municipal que vous tenez dans vos mains a déjà subi un grand changement de look. Dans la mesure du possible, il sera trimestriel. Ainsi, vous trouverez le bulletin municipal dans vos boîtes en octobre, en janvier, en avril et en juillet. Vous pourrez également le retrouver sur le site Internet : www.mairie-quarre.fr

Un guide du nouvel arrivant est en cours de conception pour accueillir au mieux les nouveaux habitants de notre commune en leur donnant toutes les informations nécessaires qu'elles soient purement pratiques ou plus ludiques.

Le site Internet subira d'ici à 2022 un lifting également. Nous espérons la mise en place d'une newsletter et des réseaux sociaux d'ici à 2023, en gardant une veille sur les nouveaux outils qui pourraient se développer d'ici là.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme qui est élaboré à l'échelle des 48 communes de la Communauté de Communes AVALLO-N-VÉZELAY-MORVAN (CCAVM).

Son principal rôle est de fixer les possibilités de construction parcelle par parcelle. Il permet également de protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers, d'encadrer l'aspect des constructions, de projeter la localisation des nouvelles zones d'activité économique, etc.

Bien qu'intercommunal, il garantit la prise en compte des spécificités territoriales, comme l'architecture morvandelle typique de Quarré-les-Tombes, ou des enjeux de développement de son centre-bourg.

Concernant le citoyen, c'est ce document qu'il devra consulter pour obtenir un accord pour son permis de construire ou sa déclaration de travaux, etc.

Quelle relation avec le Plan Local d'Urbanisme de ma commune ?

Quand le PLUi sera approuvé par les élus de la CCAVM, il remplacera le Plan Local d'Urbanisme communal de Quarré-les-Tombes. Jusqu'à cette approbation, début 2021, le PLU communal sera toujours en vigueur.

Donnez votre avis !

Posez des questions lors de l'enquête publique !

Le PLUi de la CCAVM va être soumis à enquête publique du mardi 27 octobre, à 9 heures 30, au mercredi 2 décembre 2020, à 18 heures.

Les personnes pourront se rendre dans les lieux de permanences, dont la mairie de Quarré-les-Tombes, pour consulter le projet de PLUi et déposer des observations. Cela peut également se faire en ligne, à l'adresse suivante : <https://cc-avm.com/plui>

En plus de cette consultation libre, un commissaire enquêteur pourra guider les citoyens dans la lecture du document et recueillir leur avis pendant des permanences.

Pour Quarré-les-Tombes, les permanences auront lieu :

- le jeudi 29 octobre, de 09h00 à 12h00,
 - le vendredi 13 novembre, de 09h00 à 12h00,
 - le samedi 28 novembre, de 09h00 à 12h00,
- à la mairie de Quarré-les-Tombes.

D'autres permanences se teindront à Avallon, au siège de la CCAVM :

- le mardi 27 octobre, de 9h30 à 12h30,
- le samedi 21 novembre, de 9h30 à 12h30,
- le mercredi 2 décembre, de 15h00 à 18h00.

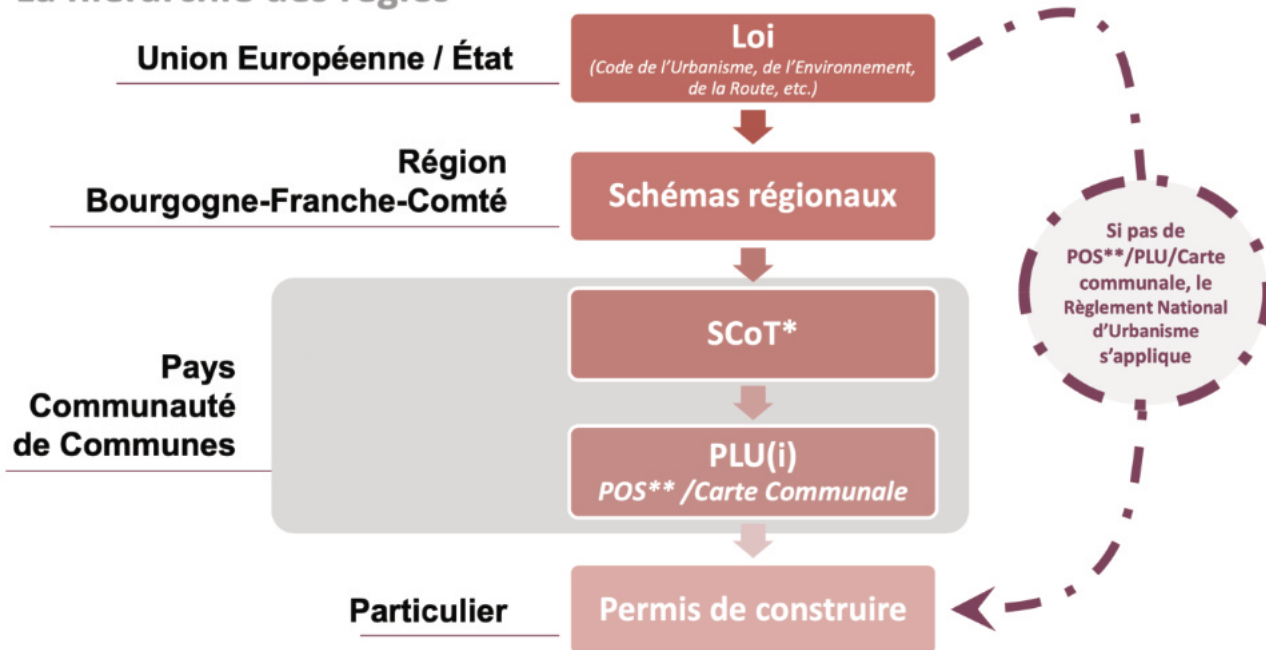
A Cussy-les-Forges, les permanences auront lieu à la mairie :

- le vendredi 13 novembre, de 15h00 à 18h00,
- le samedi 21 novembre, de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 2 décembre, de 15h00 à 18h00.

Les permanences sont ouvertes à toute personne indépendamment de son lieu de résidence.

Pour connaître les dates, horaires et lieux des permanences, nous vous invitons à consulter le site <https://cc-avm.com/enquete-publique-sur-le-plui/>

La hiérarchie des règles



*SCoT : SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

** POS : PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

RAPPELS CIVIQUES ET RAPPELS D'URBANISME

POUR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Rappels civiques



Je respecte les limitations de vitesse dans le bourg et les hameaux,

Je stationne mon véhicule en respectant les règles du code de la route et dans le bourg sur des emplacements prévus à cet effet,

Je taille la haie de ma propriété avant qu'elle s'épande sur le trottoir ou les accotements et gêne les piétons,

J'élague les arbres et les haies de ma propriété avant qu'ils touchent les fils des réseaux ou entravent la visibilité,

Je présente à la levée les bacs ou les sacs des ordures ménagères la veille de leur ramassage,

Je m'assure que les couvercles de ces mêmes bacs sont fermés,

Je ne brûle pas de déchets sur mon terrain, je les emporte à la déchèterie,

Les crottes de mon chien n'envahissent pas les trottoirs et espaces publics, je les ramasse.



Urbanisme

Quelles démarches obligatoires lorsque vous entreprenez des travaux ?

- Demande préalable pour travaux (DP) pour :
démolition, transformation pour ouvertures (fenêtres, velux, portes,...), construction de garage (de 5m² à 20m²), auvent, appentis, atelier, remise, cave (+ 1,80h), piscine,

- Demande de Permis de construire (PC) pour :
extension de + 20m², extension de sous-sol, aménagement de combles, création de vérandas, construction de garage et autre de + 20m².

Une Déclaration d'ouverture de chantier sera déposée au commencement des travaux.

Dans les 2 cas, une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux sera fournie à la Mairie.

Certains documents sont systématiquement demandés par les notaires lors des ventes (copie des accords de PC ou DP pour tout ce qui a été construit sur la propriété, attestation d'achèvement de travaux, certificats de contrôle des raccordements aux eaux usées).

- Autorisation de voirie pour :
ouverture d'un accès à la voie communale.
Il appartient au Maire de s'assurer que l'accès sollicité ne portera pas atteinte au domaine public, que la sécurité de

l'insertion des véhicules sur la voie publique est garantie, que la sortie de véhicules à cet emplacement ne crée pas un danger pour la circulation publique.

La commune s'est dotée d'un P.L.U (plan local d'urbanisme). C'est son document de référence pour l'urbanisme. Un zonage du territoire a été fait. A chaque zone un règlement définit ce qui s'applique.

Exemple : Les édifications de clôture, la pose de volets roulants, doivent respecter les règles définies dans le P.L.U.

Avant d'entreprendre des travaux, venez consulter le P.L.U. en Mairie ! Renseignez-vous !

Elagage : c'est le moment !

Pourquoi est-ce important ?

Elaguer ses haies et ses arbres est important pour la **sécurité** des biens et des personnes, la **préservation du patrimoine**, l'**économie** et l'**environnement**.

Explications.

Les branches des arbres et les haies situés en bordures des chemins ruraux risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent sur l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation que la conservation même des chemins ruraux.

Les branches des arbres et les haies situés à proximité d'un carrefour ou d'une bifurcation peuvent masquer la visibilité et ainsi porter atteinte à la commodité et la sécurité de la circulation.

Les arbres et les haies situés à proximité des conducteurs aériens d'électricité peuvent par leurs mouvements ou leur chute occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. Par voie de conséquence, panne de distribution d'électricité rime avec plus d'outil de travail pour beaucoup, plus d'appareillage médical ou d'assistance pour d'autres, plus de chauffage, etc... En conclusion, une gêne, une insécurité voire une mise en danger pour la population impactée.

Un entretien défaillant aux abords du réseau téléphonique peut entraîner une interruption de service. Soit c'est le résultat d'une tension permanente sur les fils qui finit par endommager le réseau, soit il y a rupture. Les délais d'intervention pour réparer sont toujours trop longs. Etre privé d'une ligne fixe de téléphone quand on n'est pas équipé d'un téléphone portable et c'est le cas de nombreux aînés, ou lorsqu'on réside dans une zone blanche, c'est la sécurité des personnes et des biens qui est en jeu.

Des arbres dont les branches débordent sur l'emprise des voies, des haies non taillées, c'est en épisode hivernal un réel obstacle aux déplacements. Soit le matériel de

LE CIMETIÈRE...

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



Les travaux d'extension du cimetière communal et d'aménagement de ses abords se sont déroulés de mars 2017 à juin 2019.

Il n'y a plus de places disponibles dans « l'ancien cimetière ». Les prochaines concessions accordées seront donc situées dans d'espace nouvellement créé.

Partant du constat que la crémation connaît une progression rapide, une adaptation et un aménagement spécifique des espaces destinés à recueillir les cendres s'imposent. Le conseil municipal a décidé l'installation d'un jardin du souvenir et de dix caveaux funéraires. Dans le choix offert aux familles, ils s'ajoutent au columbarium existant.

De quoi s'agit-il plus précisément ?

Le jardin du souvenir se compose d'un puits en béton souterrain. Il est fermé par une grille métallique sur laquelle sont dispersées les cendres. Un lit de galets recouvre l'ensemble. Une stèle gravée « Jardin du Souvenir » est scellée à proximité. Elle apporte la solennité nécessaire au lieu. Le tout est ceint de bordures en granit sur lesquelles les familles pourront demander la pose d'une plaque gravée du nom du défunt.

Le caveau funéraire ou cav'urne est un petit caveau en béton, (60*60*45 ou 50*50*50), enterré, pouvant contenir de 3 à 4 urnes selon les dimensions de celles-ci. Il est recouvert d'une dalle de granit. Une plaque gravée du nom du défunt pourra y être apposée.

Les travaux sont en cours et devraient être achevés avant la Toussaint.

Des plantations, (arbustes, vivaces ou rosiers) ainsi que la pose d'un banc compléteront l'aménagement.

Un règlement d'utilisation est en cours de rédaction.

Le sujet de la propreté du cimetière a été évoqué dans le précédent bulletin. Il est toujours d'actualité. Le confinement qui nous a été imposé en ce début d'année a compliqué le travail des agents municipaux. Aussi, pour les décharger de cette tâche très prenante, il a été décidé de confier l'entretien du cimetière à un prestataire extérieur.

Malgré cela, aux familles, nous recommandons de tenir les abords de la sépulture de leurs proches en bon état d'entretien.

déneigement ne passe pas car le poids de la neige sur les branches entrave la circulation, soit les voies privées d'ensoleillement sont verglacées plus que de raison.

Le territoire communal est bien pourvu de nombreux et agréables chemins de randonnée. Ils font le bonheur des randonneurs, qu'ils soient locaux ou de passage. Plusieurs manifestations annuelles empruntent ces chemins. L'organisation de ces rassemblements apporte un réel soutien à l'économie locale.

Enfin, les chemins ruraux sont des éléments forts des paysages en Morvan. Nous avons hérité ce patrimoine naturel remarquable. Nous y sommes attachés et nous devons veiller à sa préservation.

Comment entretenir ?

Les arbres doivent être taillés et les haies élaguées à l'aplomb des propriétés.

C'est le propriétaire, ou l'usufruitier en cas de démembrement de propriété qui engage sa responsabilité. C'est donc à lui de faire les travaux.

Pour conduire en toute sécurité l'élagage à proximité de conducteurs aériens, il est recommandé de se rapprocher d'Enedis ou de France Télécom.

Un doute, une question, un besoin d'information ? Je contacte la Mairie.

Quel est le pouvoir d'intervention de la commune ?

Le Maire détient un pouvoir de police de la circulation. Il veille sur la sécurité de ses concitoyens. Il gère le patrimoine communal en bon père de famille.

En cas de manquement des propriétaires, il les alerte et leur rappelle les obligations qui sont les leurs.

Par courrier de mise en demeure, il leur demande de réaliser les travaux avant une date butoir.

Enfin, il peut après ces procédures infructueuses, faire exécuter d'office les travaux à la place du propriétaire défaillant et ce, à ses frais.



LE REPAS DES ANCIENS

ANNULATION MAIS SURPRISE

Le repas des anciens, qui a habituellement lieu en novembre, est cette année annulé au vu du contexte sanitaire. Pour autant, une surprise attendra nos aînés pour palier ce manque.

DES TRAVAUX DANS QUARRÉ

OÙ ? QUAND ? COMMENT ? POURQUOI ?

Aménagement devant les écoles

Des travaux visant à sécuriser les accès aux écoles, au Villag'Bleu et au cabinet médical ont été réalisés cet été par la Société Colas. Le choix de mettre en place des plateaux ralentisseurs et d'aménager une aire de stationnement pour les bus a été retenu car cela nous a semblé être le meilleur compromis entre les deux critères qui sont l'efficacité et le coût. Après quelques semaines de perturbation du réseau routier en juillet et en août, nous pouvons observer le résultat positif de cet aménagement. Nous profitons de cet article pour rappeler l'importance du respect des 30 km/h devant le groupe scolaire où de nombreux enfants cohabitent avec la circulation routière importante aux heures d'arrivée et de départ de nos enfants.

Eclairage public

Une campagne de remplacement de l'ensemble des luminaires de notre éclairage public a démarré début octobre dans les hameaux pour se terminer par le bourg dans les semaines à venir. Ces travaux ont pour objectif de remplacer les luminaires à ampoules actuels par des luminaires à Led, moins énergivores et plus performants. Ce nouveau système d'éclairage public nous permettra également de régler l'intensité lumineuse de chaque lampadaire à la demande, depuis un logiciel installé en mairie.

Travaux divers

D'autres travaux tels que la sécurisation de notre parc municipal, la rénovation des logements communaux et des interventions sur la voirie ont été ou vont être lancés dans les semaines à venir.



LE RECENSEMENT

QUELQUES CHIFFRES.

Le recensement auquel vous avez participé en début d'année a livré ses premiers résultats.

L'INSEE communique, hors communauté et résidence mobile :

- Logements recensés : 554
- Résidences principales : 317
- Logements vacants ou occasionnels et résidences secondaires : 229
- Logements non enquêtés : 8
- Bulletins individuels : 613 (personnes résidant habituellement dans la commune).

Encore merci à tous et à toutes pour votre participation.

PROMOTION QUARRÉ MORVAN

ZOOM SUR UNE ASSOCIATION

L'Association « Promotion Quarré Morvan » a pour but de promouvoir les produits locaux artisanaux et gastronomiques, de faire connaître, au cours de manifestations publiques organisées par elle, tout ce qui se rapporte à la culture et au tourisme. Son objectif est de dynamiser et promouvoir notre territoire.

Elle organise au printemps l'Exposition Artisanale et à l'automne la Fête de la Châtaigne mettant en valeur les artistes, artisans et producteurs locaux avec également des animations par des associations locales et le parc du Morvan. Une restauration est assurée sur place avec un traiteur local et dans le village avec les divers restaurateurs. Elle s'appuie uniquement sur des prestataires locaux et surtout les bénévoles du village, du canton et de l'Avallonnais, tous motivés.

Ces 2 manifestations sont accessibles à tous les types de publics, y compris les empêchés et les défavorisés : elle est gratuite et totalement de plain-pied. Des activités spécifiques pour les enfants sont organisées.

Le village étant situé à l'extrême sud du département de l'Yonne, en limite de la Nièvre et de la Côte d'Or cela nous permet de toucher un très large public sur 3 départements.

Organisés en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne, le Parc naturel régional du Morvan, le Pays Avallonnais et la commune de Quarré-les-Tombes, l'exposition artisanale comme la Fête de la Châtaigne sont le révélateur du dynamisme des artisans et producteurs locaux qui créent une activité réelle sur Quarré-les-Tombes et plus largement sur le Pays Avallonnais.



Quarré-les-Tombes
Dept 89

Fête de la châtaigne

Dimanche 18 Octobre 2020
De 10h00 à 19h00

Marché fermier
avec des producteurs locaux engagés
dans des démarches de qualité

Parc Municipal de Quarré



En raison de la crise sanitaire, cet événement est susceptible d'être annulé en fonction des décisions gouvernementales.
Pour plus d'informations : 06 22 48 63 47
Site Internet : promotion-quarre-morvan.fr

Entrée gratuite



ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

LEBRETON Lylian, né le 25/12/2019
LESSAULT Baptiste, né le 28/11/2019
MENAGE Timéo, né le 09/10/2020
BEN HMIDANE Joud, née le 19/05/2020

DÉCÈS

CARTONNET Tina, le 01/01/2019
(rectificatif avec les excuses de la municipalité)

BOURGEOIS Simone, le 12/07/2019
BROUSSE Jacques, le 15/10/2019
BUSSY Daniel, le 01/07/2019
GERVAIS Michel, le 24/07/2019
HAMARD Monique, le 07/08/2019
LAULIAC Brigitte, le 29/12/2019
MILLOT Paulette, le 30/06/2019
NAUDIN Ginette, le 23/07/2019
PELLICOLI Christophe, le 13/10/2019
TRUCHOT Simone, le 19/08/2019

BELLANGER Guy, le 08/01/2020
BERNIER Roger, le 23/05/2020
BESANCENOT Gérard, le 13/04/2020
MATERNAUD Odette, le 12/08/2020
ROSTAIN Simone, le 18/09/2020

INHUMATIONS AU CIMETIÈRE DE QUARRÉ-LES-TOMBES

BERNARD Jean, le 06/06/2019
CARMENT Suzanne, le 11/08/2020
DANIEL Jean-Pierre, le 27/12/2019
FERRAND André, le 01/05/2020
HEURIN Cécile, le 16/11/2020
LEHUT Jacqueline, le 31/01/2019
MOTA Afonso, le 02/02/2020
THIBAUD, Josette, le 01/03/2020
VUJANOVIC André, le 28/11/2019
VUJANOVIC Eliane, le 11/05/2020

LES RENDEZ-VOUS

DES ASSOCIATIONS

ADAVIRS - FRANCE VICTIMES 89



L'ADAVIRS, association qui aide les personnes victimes d'infractions pénales et qui cherchent une écoute, une orientation, tient une permanence à la mairie de Quarré-les-Tombes chaque 4^e mercredi du mois de 14h00 à 17h00.

CLUB DE TAROT

Le Club de Tarot a repris ses activités dans les conditions sanitaires recommandées. Plus d'infos : 0608904847 patrick_truchot@hotmail.com

LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de Quarré-les-Tombes « L'Huis aux livres » vous ouvre ses portes **chaque samedi après-midi de 14h30 à 17h00**, dans les conditions sanitaires recommandées. Retrouvez les modalités complètes sur le site Internet de la commune.

La bibliothèque est riche d'un fond littéraire important, autant pour les enfants que pour les adultes en passant par l'adolescence et ses romans fantastiques et BD surréalistes.

N'hésitez pas à contacter Nicole ou Martine par mail : bibliothequedequarre@orange.fr

LE SALON DU LIVRE

Restons dans l'ambiance livre avec le Salon du Livre qui se tiendra à Quarré-les-Tombes le **samedi 31 octobre et dimanche 1^{er} novembre** à la salle polyvalente. Jean Legros à Quarré-les-Tombes. Organisé par la Mairie de Quarré-les-Tombes et la Communauté de Communes de Quarré-les-Tombes. Réunion des auteurs locaux et régionaux. Des découvertes et des débats qui réchaufferont vos froids soirs d'hiver.

LUDO QUARRÉ



L'association LudoQuarré propose des soirées jeux de société une fois par mois. Les prochaines dates sont le vendredi 20 novembre et le vendredi 18 décembre. En octobre, retrouvez LudoQuarré à la salle polyvalente, toute la journée, dans le cadre du marché fermier, organisé par Promotion Quarré Morvan.

Les soirées jeux se déroulent à la salle polyvalente, de 18h00 à 21h00, masque obligatoire, entrée libre.

Pour plus d'informations : 06 87 51 02 87 ludoquarre@gmail.com

THÉÂTRE

La Compagnie des Pas Perdus a repris ses activités avec les ateliers théâtre pour enfants qui préparent un spectacle pour décembre.

Le livre « Effets-divers » bientôt disponible, un recueil de 26 scènes et courtes pièces écrites par les « écrivantes » de l'atelier d'écriture théâtrale autour de faits-divers. Un recueil qui donne la part belle au loufoque, au tragique, au sensible, à l'absurde.

LES AMIS DE L'ÉGLISE SAINT-GEORGES

Depuis 2008, année de création de l'association, les Amis de l'Eglise Saint-Georges se sont donnés pour mission de restaurer le patrimoine religieux de la commune. De nombreuses restaurations ont déjà été effectuées (sept statues, les fonds baptismaux, un retable du XVII^e siècle...). L'association remercie ses nombreux partenaires. Les projets sont encore nombreux : restauration de la chapelle de la Vierge, de 6 tableaux, du calvaire sur le parvis de l'église. L'association fait appel à votre générosité pour mener ses actions. Pour les adhésions et les dons, rendez-vous à la sacristie, place de l'église.

Informations au 03 86 32 25 20.

Visites guidées au 03 86 32 22 72.

LES FRIMAS DE QUARRÉ



LES AMIS DE LA FORÊT AU DUC



Vous aimez la Forêt au Duc ? Vous souhaitez préserver son peuplement de feuillus et plus le chêne emblématique de la commune ? Vous pouvez adhérer à l'association en contactant Patrick Truchot au 06-08-90-48-47 ou par mail patrick_truchot@hotmail.com